

Le Chef de Cabinet

Paris, le 06 MAR. 2013

Réf. : 13-003331-D /MSJ

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Manuel VALLS, ministre de l'intérieur, sur la demande de régularisation au regard du droit au séjour en France de Monsieur Hamady DIAGOURAGA, domicilié au centre communal d'action social de Creil.

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à la circulaire du 28 novembre 2012 par laquelle le ministre de l'intérieur a précisé les conditions d'examen de demandes d'admission au séjour présentées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière, Monsieur DIAGOURAGA a été mis en possession d'un récépissé de carte de séjour temporaire « *salarié* » d'une validité de quatre mois renouvelable une fois lui permettant de rechercher un emploi et l'autorisant à travailler.

En espérant que ces éléments répondront à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien GROS



Monsieur Mohamed ASSAMTI
Conseiller municipal délégué coopération décentralisée
Hôtel de Ville
1, allée du musée
BP 76 - 60109 CREIL Cédex

